

JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies	700 fr.	375 fr.
Etranger	850 fr.	450 fr.

Prix du numéro { Au comptant, à l'imprimerie : 30 fr.
Par porteur ou par la poste.
Togo, France et Colonies : 35 fr.
Etranger : Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

la ligne	30 f
Minimum	150 f
Chaque annonce répétée : moitié prix ; minimum	150 f

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du journal.

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ordonnance n° 20 du 16 mai 1951 fixant l'ouverture d'une session d'Assises à Lomé (Togo) 421

Cour d'Assises du Togo

ORDONNANCE N° 20 du 16 mai 1951.

Nous, Laget, Président de la Cour d'Appel de l'Afrique Occidentale Française ;

Vu les articles 251, 253, 258, 259 et 260 du Code d'Instruction Criminelle Local ;

Après avis de M. le Procureur Général ;

ORDONNONS :

Une Session d'Assises s'ouvrira à Lomé (Togo), le lundi vingt-trois juillet mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du matin ;

Désignons Monsieur Puig, Conseiller à la Cour d'Appel, pour présider ladite Session.

Fait en notre Cabinet, au Palais de Justice de Dakar, le mercredi seize mai mil neuf cent cinquante et un.

Laget.

Cour d'Assises du Togo — Seant à Lomé

Année 1951 — 1^{re} Session

N° d'Ordre	Date des audiences	Noms des accusés	Accusation	Observations
1	Lundi 23 Juillet	Dogo Gbanda	Coups mortels	
2	—	Kpako Atome Yaou	Coups mortels	
3	Mardi 24 Juillet	Mensah Marcellin	Viol	
4	—	Assablevi Amotcho	Assassinat	
5	Mercredi 25 Juillet	Boccoo Koffi Dpenouoka Hounsounou	Viol et complicité	

N° d'Ordre	Dates des audiences	Noms des accusés	Accusation	Observations
6	Mercredi 25 Juillet	Houlekpato Toglo	Meurtre	
7	Jeudi 26 Juillet	Hamen Finindja	Coups mortels et coups et blessures volontaires.	
8	—	Akandja Amoukou	Coups mortels	
9	—	Dokpegnon Comlan	Meurtre	
10	Vendredi 27 Juillet	Atila Daklou Atch'ne	Meurtre	
11	—	Eta Christian Kouassi	Meurtre	
12	Samedi 28 Juillet	Fassinou Tonato	Viol.	
13	—	Aloisso Agbogbossou	Meurtre	
14	Lundi 30 Juillet	Satchil Tabolim	Meurtre, coups, et blessures volontaires.	
15	—	Larre Djangbiogou	Coups mortels	
16	Mardi 31 Juillet	N'Bomin Lamboni	Coups mortels	
17	—	Dotakou Godogoe Degbe Amlato Egoulaga Camassou	Viol et complicité	
18	Mercredi 1 ^{er} Août	Dehoue Sognon	Viol	
19	Jeudi 2 Août	Danyolohoun Boniface Assou	Faux en écritures publiques usage de faux, vol.	
20	—	Tossou Louis dit Alossi	Viol	
21	Vendredi 3 Août	Ameble Winfried dit Unifriti Dotsey	Viol	
22	Samedi 4 Août	Houdebakin Atikpe, dit Sognon Houdebakin Ado dit Sotohoun Nivonou Kontevi Adjigban Aklome Housiagougoui	Viol et complicité	
23	—	Tafame Ankou Jean	Assassinat	
24	Lundi 6 Août	Manasse Tomety	Faux en écritures publiques	
25	—	Akouete Viza	Attentat à la pudeur	
26	Mardi 7 Août	Gande Tchambangana Arouna	Empoisonnement	

Dakar, le 31 mai 1951
Le Président de la Cour d'Assises
F. PUJO.